4839 - Ce qui est institué c’est de faire une aumône à leur place

question

Question : J’ai pris, il y a quelques années, auprès de certains collègues la somme de 100 rials saoudiens, après quoi, j’ai voyagé dans une autre région et j’ai oublié les collègues en question et eux aussi m’ont oublié. Mais je ne sais pas où ils sont ni ce qu’il faut faire des sommes empruntées. Informez-moi. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si vous avez effectivement oublié vos créditeurs, ce qui est prévu dans votre cas, c’est de faire des aumônes à leur place. Dès que vous vous souvenez de l’un d’eux, donnez-lui son dû, à moins qu’il ne soit satisfait de l’aumône que vous avez faite en son nom. En agissant ainsi, vous aurez la conscience quitte et vous serez tous récompensés.